



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Solutions face aux déserts médicaux

Question écrite n° 18146

Texte de la question

Mme Annick Cousin interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités au sujet des déserts médicaux. En effet, en 2023, 7,4 millions de Français résidaient dans ce que l'on appelle un désert médical, et 80 % du territoire était en situation de difficulté d'accès aux soins. Cette situation les contraint souvent à passer de longues heures en voiture ou en transports en commun pour accéder à des soins médicaux de base ou pour se procurer des médicaments. Ce problème ne résulte pas uniquement d'un nombre insuffisant de médecins. En réalité, les nouvelles générations de médecins privilégient les postes dans les centres hospitaliers universitaires (CHU), les grandes villes et les zones côtières, plutôt qu'une pratique en milieu rural. L'accès aux soins se dégrade et les délais pour obtenir un rendez-vous s'allongent : aujourd'hui, il faut en moyenne 13 jours de plus qu'il y a cinq ans pour voir un spécialiste, et un patient sur dix n'arrive pas à obtenir de rendez-vous. Selon l'INSEE, en 2023, seulement 125 médecins généralistes étaient disponibles pour 100 000 habitants dans le Lot-et-Garonne, rendant le désert médical une préoccupation majeure pour de nombreuses communes rurales de cette région. Bien que les pouvoirs publics aient récemment légiféré pour augmenter le nombre de praticiens, notamment avec la loi « Valletoux » du 23 décembre 2023, visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territoriale des professionnels. Ainsi, les effets de cette politique ne devraient pas être visibles avant les années 2030. D'ici là, les territoires doivent redoubler de créativité pour maintenir un accès aux soins en situation critique. Depuis le 3 avril 2024, le Lot-et-Garonne a lancé l'expérimentation d'un medicobus. Ce véhicule, aménagé en cabinet médical itinérant, parcourt les routes des zones sous-dotées en médecins. L'objectif du medicobus est de pallier le manque de médecins généralistes et de fournir un accès aux soins aux populations isolées. Le medicobus offre principalement des consultations de médecine générale et fonctionne en complément des médecins généralistes existants. Il cible les patients sans médecin traitant ou ceux dont le médecin est indisponible, avec pour but de réintégrer les patients dans un parcours de soins et de leur offrir une consultation de premier recours. Une autre initiative de ce département a été mise en place dans la commune de Houeillès, où un nouveau service de téléconsultation a été inauguré le 12 mars 2024 à la pharmacie du village. Cette technologie permet aux résidents d'obtenir une consultation à distance avec un médecin généraliste sans rendez-vous, facilitant ainsi l'accès aux soins médicaux. Ces initiatives permettent aux habitants à l'échelle locale de maintenir de façon exceptionnelle l'accès aux soins médicaux dans les zones rurales critiques dans ce domaine. Par ailleurs, pour régler le problème de fond et permettre aux habitants des départements du territoire caractérisés par des déserts médicaux, elle lui demande quelles seraient les solutions qui répondraient à ces différentes problématiques sur le long terme.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Cousin](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18146

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4224

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)